



PENSE-BÊTE JURIDIQUE

OUTILS	DÉMARCHES JURIDIQUES	COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS
E-sidoc	<ul style="list-style-type: none">✓ Personne responsable (le chef d'établissement : directeur de publication)✓ Convention passée entre le chef d'établissement et l'enseignant documentaliste✓ Déclarer le portail e-sidoc à la CNIL (considéré comme un téléservice de l'administration électronique)	<p>e-sidoc http://www.crdp2-poitiers.org/soldoc/e-sidoc/index.php?aktif=esidoc&dom=&PHPSESSID=c3d8e3c06e8e99f1162762ed5d80dfffb</p> <ul style="list-style-type: none">➔ la documentation complète➔ les démarches administratives➔ le modèle de la lettre de l'attribution d'un droit de publication
Netvibes	<ul style="list-style-type: none">✓ Agrégateur de flux rss (gratuit)✓ Ouvrir un compte en fournissant une adresse email valide aussi longtemps que le compte Netvibes reste actif.✓ Être légalement capable de contracter et reconnaître que certains Contenus Tiers pourraient être considérés comme choquants pour certains utilisateurs et/ou ne doivent pas être consultés par des personnes de moins de 18 ans.✓ Respecter toutes les lois et tous les règlements en vigueur en France✓ Garantir que Votre Contenu (que vous en soyez l'auteur ou non) est conforme à tout moment (à compter de sa mise en ligne et durant toute son accessibilité) aux stipulations des CGU et aux lois applicables.	<p>Netvibes http://www.netvibes.com/static.php?show=tos&lang=fr (http://marker.to/m6lWgn = CGU annotées)</p> <ul style="list-style-type: none">➔ les conditions générales d'utilisation <p>Univers Netvibes et documentation (Docs pour Docs) http://docsdocs.free.fr/spip.php?article382</p>
Scoop-it	<ul style="list-style-type: none">✓ Outil de curation (gratuit) qui se rapproche plus du panorama de presse✓ Les citations sont acceptées si elles sont suffisamment courtes pour ne pas dispenser le lecteur de se reporter aux articles originaux eux-mêmes.✓ Les titres d'articles sont considérés comme des œuvres protégées par le droit d'auteur. Leur reproduction, pour illustrer un lien effectué vers tel ou tel article, peut néanmoins être couverte par le droit de courte citation, sous réserve de citer la source et le nom de l'auteur (source : forum des droits de l'internet)✓ Attention à l'utilisation des images (cf images libre de droit)	<p>Le forum des droits sur l'internet http://www.foruminternet.org/particuliers/fiches-pratiques/createurs-de-sites/puis-je-etablir-plusieurs-liens-hypertextes-vers-des-articles-de-presse-publies-en-ligne.html</p> <ul style="list-style-type: none">➔ Ai-je le droit de diffuser une revue de presse sur Internet ?➔ Ai-je le droit de diffuser un panorama de presse sur Internet (assemblage d'articles ou d'extraits d'articles) ?➔ Puis-je établir plusieurs liens hypertextes vers des articles de presse publiés en ligne ? <p>Le blog d'Aka Lionel Maurel (juriste & bibliothécaire) http://scinfolex.wordpress.com/2011/04/10/vous-reprendrez-bien-un-peu-de-curation-a-la-sauce-juridique/</p> <p>Scoop-it, un outil de curation (Docs pour Docs) http://docsdocs.free.fr/spip.php?article433</p>



PENSE-BÊTE JURIDIQUE

OUTILS	DÉMARCHES JURIDIQUES	COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS
Twitter	<ul style="list-style-type: none">✓ Outil de micro-blogging (gratuit).✓ <i>Ce que vous dites sur Twitter peut être consulté instantanément à travers le monde entier. Vous êtes ce que vous Tweetez !</i> extrait des CGU.✓ Tout Contenu, qu'il soit émis de manière publique ou privée, est à la charge exclusive de l'émetteur.✓ Twitter respecte les droits de propriété intellectuelle d'autrui et s'attend à ce que les utilisateurs des Services fassent de même. Si l'utilisateur estime que son contenu a été copié d'une manière qui constitue une violation de copyright, nous faire parvenir les renseignements suivants (voir CGU).	<p>Twitter https://twitter.com/tos → les conditions générales d'utilisation</p> <p>Le blog de Michèle Battisiti (Paralipomènes) http://marker.to/8QDSyI = annoté</p> <p>Twitter, un outil au service de la pédagogie http://docsdocs.free.fr/spip.php?breve627</p>
Pearltree	<ul style="list-style-type: none">✓ Marque-page social (gratuit) organisé en perles permettant de classifier, partager et annoter des signets en ligne.✓ <i>Les conditions générales d'utilisation (CGU) de la plateforme Pearltrees.com imposent à ses utilisateurs d'accorder une licence générale aux autres utilisateurs ainsi qu'à tous les internautes, leur permettant de regarder, d'utiliser, de commenter, de citer, de reproduire, d'éditer et de modifier les arbres qu'ils ont créés.</i> (Michèle Battisiti sur son blog <i>Paralipomènes</i>)✓ Respecter les règles en matière de propriété intellectuelle et de respect de la vie privée.✓ Attention certains sites demandent une autorisation pour effectuer un lien sur leurs pages.	<p>Pearltree http://www.pearltrees.com/info/terms → les conditions générales d'utilisation (en anglais)</p> <p>Site Docs pour Docs http://docsdocs.free.fr/spip.php?breve579</p> <p>Des exemples d'utilisation pédagogique http://www.ac-nice.fr/docazur/spip.php?article721</p> <p>Tutoriel d'utilisation avec des élèves http://www.slideshare.net/fabifi/utiliser-pearltrees</p>
Delicious	<ul style="list-style-type: none">✓ Site de partage et d'annotations de signets (gratuit).✓ Interdit aux enfants de moins de 13 ans✓ Être responsable des informations publiées✓ Respecter les règles en matière de propriété intellectuelle et de respect de la vie privée.✓ Il n'y a pas de contrôles sur les liens vers les autres sites✓ L'utilisateur peut modifier et effacer des informations personnelles en contactant le site.	<p>Delicious http://delicious.com/help/terms → les conditions générales d'utilisation (en anglais)</p>
Diigo	<ul style="list-style-type: none">✓ Outil de veille collaboratif (gratuit).✓ Être responsable des informations publiées✓ Respecter les règles en matière de propriété intellectuelle et de respect de la vie privée.✓ Aucune activité commerciale sauf autorisation de Diigo	<p>Tutoriels http://www.slideshare.net/jimmermet/formation-diigo-niveau-2-mai-2011</p> <p>« Travailler ensemble. De n'importe où. » Alexandre Serres http://www.slideshare.net/UrfistRennes/grer-ses-signets-en-ligne-avec-diigo</p>



Dans le cadre d'une utilisation pédagogique où les élèves mineurs créent leur propre outil de veille, n'hésitez pas à demander l'autorisation aux responsables légaux en vous inspirant de la lettre type *Autorisation de publication de photographies d'élèves*.